Cinquante deuxième année. - N ° 62 A Jeudi 29 mars 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 641

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

330 176 710 RCS Orléans.
MEDIBIOLAB.
Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
Capital : 4990860 EUR.
Adresse : 5, boulevard du Chinchon, 45200 Montargis.
Précédent propriétaire : 340 051 713 RCS Melun. **BIO +.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2018, les sociétés : BIO+ SELAS au capital social de 1 034 137,90 euros Siège social : 1 bis rue Thénard - 89100 Sens R.C.S Sens 340 051 713 Et : MEDIBIOLAB SELAS au capital social de 4 990 860 euros Siège social : 5 boulevard du Chinchon - 45200 Montargis R.C.S. Orléans 330 176 710 Ont établi un projet d'apport partiel d'actif sous conditions suspensives, aux termes duquel BIO+ ferait apport à MEDIBIOLAB de sa branche complète et autonome d'activité de patientèle de laboratoire d'analyses de biologie médicale exploité sur le site sis 18, avenue Carnot, 77792 Nemours, selon les modalités suivantes : 1. Evaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité de la société apporteuse dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : - l'actif total apporté s'élève à : 3 768 286,03 euros, - le total du passif pris en charge s'établit à : 52 530,27 euros - l'actif net apporté est donc de : 3 715 755,76 euros. 2. Montant de l'augmentation de capital : la société bénéficiaire augmentera son capital social d'une somme de 359 280 euros au moyen de la création de 3.992 nouvelles, d'une valeur nominale de 90 euros chacune, qui porteront jouissance à la date de réalisation fixée provisoirement au 30 avril 2018, en rémunération de l'apport de la société apporteuse. 3. Montant prévu de la prime d'apport : la différence entre la valeur des biens apportés et l'augmentation du capital de la société bénéficiaire, soit une prime d'apport de 3 356 475,76 euros, sera inscrite à un compte « prime d'apport ». 4. Date d'effet : 1er janvier 2018. 5. Le projet d'apport a été déposé : - pour la société bénéficiaire au greffe du tribunal de commerce de Orléans, le 26 mars 2018 - pour la société apporteuse au greffe du tribunal de commerce de Sens, le 26 mars 2018.